

Commune de Notre-Dame-des-Landes
Restaurant

FICHE D'INSCRIPTION AUX REPAS (une fiche par enfant)

Nom et prénom du représentant légal :

NOM de l'enfant	Prénom	Classe

Vous devez choisir entre deux modes d'inscription. Un seul mode d'inscription est possible.

1/ Inscription régulière

L'inscription est enregistrée pour l'année scolaire aux jours d'ouverture du centre loisirs en période scolaire et/ou de vacances scolaires.

Jours réguliers	
Lundi	
Mardi	
Mercredi	
Jeudi	
Vendredi	

Merci de cocher les jours réguliers où votre enfant mangera au restaurant scolaire.

Tout changement sera signalé au moins 8 jours avant, au moyen d'une fiche d'inscription modificative, à transmettre en mairie ou au Centre de loisirs. Fiche disponible sur demande, à la mairie et sur le site internet de la commune : www.notredamedeslandes.fr

2/ Inscription occasionnelle

Toute inscription occasionnelle sera signalée au moins 8 jours avant, au moyen de la fiche d'inscription modificative, à transmettre en mairie. Fiche disponible sur demande, à la mairie et sur le site internet de la commune : www.notredamedeslandes.fr

Cette fiche devra impérativement être retournée pour que l'enfant soit accueilli au restaurant scolaire

Attention, ne rien régler à l'inscription.

Nous vous rappelons que le paiement des repas se fait en fin de mois. Un avis de somme à payer ainsi que le détail des repas facturés vous sera adressé directement par la Trésorerie de Blain.

Opterez-vous pour le prélèvement automatique ?

OUI

NON

En cas de règlement par prélèvement automatique, un imprimé d'autorisation de prélèvement sera distribué ultérieurement aux familles. **Joindre dès à présent au dossier d'inscription :**

– Un relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal (RIP).

A Notre-Dame-des-Landes, le
Signature obligatoire pour l'inscription :